ge d'instruction, et un greffier et M. Duthilleul médecin-légiste.

ARRESTATION DE L'ASSASSIN

A minuit exactement, les agents De Genst et Delwalle de service, place de l'Arsenal, remarquait un individu en état d'ivresse dont le signalement correspondait à celui de Edmond Carlier. Sans lui donner le temps de se défendre, ils l'appréhendaient immédiatement avec beaucoup d'adresse et le conduisaient au poste de permanence. C'était bien le meurtrier de Angèle Lamy.. Il a d'ailleurs fait des aveux complets. Ecroué au violon, Carlier sera transféré ce matin au Palais de Justice.

Tels sont les renseignements que nous avons pu recueillir sur cette sanglante affaire où la brute alcoolique, et qui soulève le cœur de dégoût. Les méfaits de l'alcool y apparaissent nettement démontrés avec leurs funestes conséquences : Misère, souffrance et meurtre.

Les remboursements des mandats de début de la guerre

DELONS, député, a exposé à M. le Ministre des Travaux publics que, lors de l'occupation du territoire par les Allemands et, notamment quelques jours avant la prise de Lille, les services postaux ont accepté des mandats destinés principalement à des mobilisés, que ces mandats, par suite de l'occupation, n'ont pu être remis aux destinataires et que, jusqu'à présent, ils n'ont pu, pas plus que leurs familles, obtenir le remboursement des sommes qui avaient été confiées à l'Administration des postes, et demande quelles mesures cette administration compte prendre pour hâter le remboursement des sommes qui lui ont été confiées dans ces conditions (Question du 23 juin 1920).

Réponse. — Le remplacement des mandats-poste émis dans le département du Nord avant l'occupation ennemie et non parvenus aux destinataires, nécessitait la reconstitution préalable des pièces comptables des bureaux d'émission. Cette opération a présenté des difficultés exceptionnelles qui en ont retardé l'achèvement. Des mesures spéciales ayant été prises pour hâter les travaux de reconstitution, des duplicata des mandats-poste disparus vont être délivrés incessamment au profit des ayants-droit.

Le remboursement des bons de monnaie

Le Maire de Lille a l'honneur d'informer ses concitoyens qu'il a reçu de M. le Ministre des Finances, les deux lettres ci-après :

Paris, le 26 juin 1920.

Monsieur le Député,

Par lettre du 17 juin, vous vous êtes plaint que de nombreuses réclamations, présentées par vous au sujet du remboursement des bons de monnaie émis par les Villes du Nord, fussent demeurées sans réponse.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la date du 4 juin, je vous ai adressé, à ce sujet, la lettre dont vous trouverez copie ci-jointe et qui, semble-t-il, n'a pas dû vous parvenir.

Je crois devoir ajouter que les études, relatives à la question qui vous intéresse, sont poursuivies avec une grande activité.

Agréez, etc..

Signé : François MARSAL.

Paris, le 4 juin 1920.

Monsieur le Député,

Par lettre du 23 mai, vous avez attiré l'attention de mes services sur la situation des détenteurs des bons de monnaie émis par les Villes du Nord, qui n'ont pas encore été admis au remboursement.

Les crédits, antérieurement votés par le Parlement pour faire face au retrait de ces bons, étant épuisés, je vais procéder d'urgence à l'étude d'un projet de loi en vue du règlement définitif de cette question.

Agréez, etc...

Signé : François MARSAL.

En conséquence, les porteurs de bons communaux ne seront remboursés qu'après l'adoption par le Parlement de la loi actuellement en préparation.

CEUX QUI NOUS VOLENT

LE LINGE DE SA PATRONNE

Il y a quelques jours, Mme Cormorant, 56 ans, demeurant 204, rue Nationale, prenait à son service, en qualité de domestique, une femme à qui elle négligea de demander des renseignements sur son état civil.

Le 5 juillet, elle envoyait cette personne porter chez un blanchisseur de Saint-André un paquet de linge d'une valeur de 400 francs et lui remettait en outre une somme de 20 fr. 50 pour payer une note de blanchissage.

Or, l'indéchiffrable bonne, non seulement ne se rendit pas à Saint-André, mais elle ne rentra plus chez sa patronne.

Dans la chambre qui lui était réservée chez Mme Cormorant, on a retrouvé un portefeuille contenant une faible somme en billets, ainsi qu'un extrait de naissance au nom de Marie Trétiet, née le 12 janvier 1896, délivré par la mairie de Quévrechain, et une enveloppe portant l'adresse d'un militaire actuellement en détachement dans un régiment de la garnison de Lille.

La police enquête pour retrouver le disparu.

LE PORTEFEUILLE DU BRITANNIQUE

Un négociant anglais, M. Thomas Storey, 68 ans, domicilié à Bradford (Angleterre), arrivait hier en gare de Lille, vers 9 h. 30, venant de Roubaix.

Le britannique se rendit au buffet, y prit une consommation et voulut en régler le montant. A ce moment, il s'aperçut que son portefeuille, placé dans l'une des poches intérieures de son veston, était disparu. Ce portefeuille contenait un chèque de 7.565 francs de la banque nationale de Crédit, de Roubaix, payable en sa succursale parisienne, rue Lepelletier, environ 2.000 francs en billets de banque français, 6 livres et 10 shillings, des papiers importants, et enfin un billet de 1re classe Lille-Calais, Calais-Douvres et Douvres-Londres.

M. Storey se souvint qu'il se descendit du train il avait été légèrement bousculé par deux individus, dont il ne peut malheureusement donner le signalement.

Il y a donc lieu de supposer que le vieillard fut victime d'un vol, à l'ébrouffe.

Le service de la sûreté a reçu la plainte du vol et opposition a été faite au paiement du chèque dérobé.

LA FUITE D'UN BRILLANT DE 6.000 FRANCS

Au cours de la journée de mercredi, Mme Vadwerts, demeurant 266, rue Solférino, s'était rendue chez un bijoutier afin d'y faire réparer un bijou, lorsqu'elle s'aperçut qu'un brillant d'une valeur de 6.000 francs et du poids de deux carats manquait à l'une des bagues qu'elle portait.

Mme Vadwerts crut d'abord avoir perdu cette pierre précieuse, mais le bijoutier ayant examiné la bagne en question, conclut à un vol. Le brillant, vissé sur le métal, ne pouvait, en effet, être perdu.

Rentrée chez elle, cette personne interrogea son personnel, puis, cet interrogatoire n'ayant rien donné, porta plainte à la police. Des perquisitions opérées par M. Ameil, commissaire de police n'ont amené aucun résultat. L'enquête continue donc.

AU CONSERVATOIRE

CONCOURS DE PIANO

CLASSES SUPERIEURES

Morceau de concours Allegro de Concert op. 46, de Chopin

1er prix à l'unanimité : Mlles Cresson Thérèse, élève de Mlle Chatteleyn ; Dehay Germaine, élève de M. Demesmay.

1er prix : Mlles Gossart Marcelle, Declercq Germaine, élèves de Mlle Chatteleyn.

2e prix : Mlles Duyck Marie-Louise, élève de Mlle Chatteleyn ; Leclercq Marie-Louise, élève de Mme Demesmay ; Henny Andrée, élève de Mme Demesmay.

Rappel de 2e prix : Mlle Cuvelié Laure, élève de Mme Demesmay.

1er accessit : Mlles Tournaillon Noëlle, Gostiaux Marie, élèves de Mlle Chatteleyn.

Rappel de 1er accessit : Mlle Delhaye Marie-Thérèse, élève de Mme Demesmay.

2e accessit : Mlles Liesse Suzanne, Gouvenel Marguerite, Viguier Louise, élèves de Mlle Chatteleyn ; Félix Paulette, élève de Mme Demesmay.

Le GUIDE MASSON INDICATEUR des TRAINS
CONVERTURE NEUVE, est toujours en vente partout.

ROUBAIX

Bureaux : 29, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

Fête Nationale du 14 Juillet

Nous donnons ci-dessous le programme municipal de la Fête du 14 Juillet :

Distribution extraordinaire de secours aux indigents du Bureau de bienfaisance. Supplément à l'ordinaire des pensionnaires des Hospices.

Concours de pigeons-voyageurs organisé par les Fédérations colombophiles de la Ville. — 450 fr. de prix en espèces.

A sept heures du matin, dans différents quartiers de la ville, Grands Concours de Pansons.

A partir de neuf heures, place du Progrès, et environs, Courses à pied, Concours de saut, Lancement du poids, réservés aux coureurs résidant à Roubaix. — 208 francs de prix en espèces.

Les inscriptions sont reçues chez M. Emile Loucheur, 77, rue Turgot, à Roubaix.

A neuf heures, Concours de Chant et de Déclamation. — 3200 francs de prix en espèces seront attribués à ces concours.

Salle Facon, Grande-Rue. — Division d'excellence, Amateurs et professionnels. Section d'honneur de la Division d'Excellence. Duos comiques.

Salle Sainte-Cécile, rue Saint-Georges. — Déclamation. 1re Division, Dramatique et Comique. Division Demoiselles et Dames. Récits dramatiques et monologues comiques. Division d'Excellence, Dramatique et Comique. Section d'Honneur de la Division d'Excellence.

Salle de la Coopérative La Paix. — Théâtre. Drames et comédies dramatiques, un acte, minimum 4 personnes.

Comédies vaudevilles et opérettes, un acte, minimum 4 personnes.

Salle du Café Pendore, rue Pauvrée. — Chanteurs à voix, Chanteurs de genre et Chanteurs grimes, 1re division.

Salle Artistique, rue des Champs. — 1re Division, Ténors, Barytons, Basses Division d'Excellence. Ténors, Barytons, Basses, Division demoiselles et dames. Airs d'Opéra et romances, bluettes, etc.... Section d'Honneur de la Division d'Excellence. Duos Lyriques.

Une affiche spéciale donne le détail et le règlement des concours. Les inscriptions sont reçues à la Mairie, bureau des Archives, tous les jours ouvrables de neuf heures à midi et de 14 à 18 heures.

A neuf heures, au Boulevard de Paris : Formation du Défilé des élèves des Ecoles communales de filles et de garçons. L'Harmonie du Moulin et la Fanfare La Paix accompagneront les enfants du Boulevard de Paris à la Grande-Place.

A neuf heures et demie, sur la Grande-Place, Mouvements d'ensemble par les élèves de l'Institut Turgot. A l'issue des mouvements d'ensemble, exécution de deux chœurs « Tous au Travail » et « Chant de Fête des Ecoles Laïques » par mille élèves des Ecoles communales de filles et de garçons, sous la direction de l'auteur M. Isoré Octave, directeur d'école à Roubaix, avec accompagnement de la musique municipale, La Grande Harmonie, directeur M. J. Koszul.

Après l'exécution des chœurs, défilé des élèves des Ecoles communales de filles et de garçons. Les pupilles de la Société municipale de gymnastique La Roubaisienne formeront la tête de ce défilé. L'Harmonie du Moulin et la Fanfare La Paix joueront alternativement pendant ce défilé. Après le défilé, réception à l'Hôtel-de-Ville des instituteurs et des institutrices, Distribution de gâteaux dans les Ecoles communales de filles et de garçons.

A onze heures précises, Défilé du Cortège. Formation place Edouard Roussel. Itinéraire : rues de l'Industrie, de l'Epeule, de l'Alouette, du Chemin de fer, de l'Alma, place de la Gare, rue de la Gare et Grande-Place. A l'issue du cortège, sur le kiosque de la Grande-Place, la Grande Harmonie exécutera quelques morceaux de son répertoire, sous la direction de M. J. Koszul.

A midi, à l'Hôtel-de-Ville, réception des délégations des Sociétés. Vins d'honneur.

Concours de tir à l'arc au berceau, organisé par la Fédération amicale des Archers de Roubaix. 200 francs de prix en espèces. Le tir aura lieu chez M. Foelix, 149, rue de l'Ommelet.

A quatorze heures, Courses vélocipédiques organisées par la Section cycliste du Club Athlétique Roubaisien, réservées aux coureurs résidant à Roubaix. 210 francs de prix en espèces. Les inscriptions sont reçues au siège de la Société organisatrice, chez M. Emile Loucheur, 77, rue Turgot, à Roubaix.

A quatorze heures et quart, rassemblement des coureurs.

A quatorze heures et demie, départ de la course cycliste, Tour de Roubaix, 30 kilomètres.

Itinéraire : Rue Turgot, quai de Gand, boulevards d'Hallum, d'Armentières, rues Cuvier (contrôle), de la Mackellerie, des Arts, de l'Epeule (contrôle), boulevards Montesquieu, de Cambrai, de Douai, Lacordaire, de Lyon, place du Travail, boulevards de Reims, de Mulhouse, rues Pierre de Roubaix (contrôle), de l'Ommelet, des Sept Ponts, Philippe le Bon, Turgot. Trois fois le parcours.

A seize heures, départ de la course cycliste de dix kilomètres pour les juniors. Itinéraire : rues Hacquard, de la Barbe d'Or, des Anges, Stephenson, Archimède, Blanchemaille, Saint-Maurice, Saint-Laurent et Jacquard. Huit fois le parcours.

A 15 heures, entre les ponts Ampère et Salembier, concours de pêche : 250 fr. de prix en espèces. Les inscriptions sont reçues au siège de la société organisatrice « L'Ablette », 161, rue Lacroix, chez M. Cauterman. La distribution des prix aura lieu chez M. Scherpereel, 237, Grande-Rue.

A 15 heures, à la jonction de l'ancien et du Nouveau canal, boulevard Gambetta, chasse aux canards et joutes sur l'eau ; 400 fr. de prix. Les inscriptions sont reçues chez M. Julien Colpaert, 1, quai de Wattrelos. La fanfare « L'Union Musicale du Cul-de-Four » prêtera son concours.

A 16 heures et demie, place du Fontenoy, fête de gymnastique, organisée par la société municipale « La Roubaisienne » ; la « Philharmonie du Jean Ghislain » prêtera son concours.

A 16 heures et demie, sur la place Carnot, fête de gymnastique organisée par la société « L'Ancienne », avec le concours de la « Concordia-Harmonie ».

De 17 heures et demie à 19 heures et demie, Place du Travail, Concert organisé par la Fanfare Delattre et les Mélomanes Roubaisiens.

A partir de 21 heures, grands Concerts publics au kiosque de la Grande Place et au Square Pierre Catteau : 1. Grande Place, par la Grande Harmonie et la Cœcilia Roubaisienne ; 2. Square Pierre Catteau, par la Grande Fanfare et l'Union des Travailleurs.

De 21 heures à minuit, dix grands bals populaires roulants dans les divers quartiers de la ville.

Illuminations à giorno, au gaz et à l'électricité, au Square Pierre Catteau, à la Grande-Place et aux bals populaires.

Les habitants sont invités à pavoiser et à illuminer les façades de leurs maisons.

VOL DE COURROIES

M. Julien Honoré, 24 ans, employé de M. Gustave Deber, négociant, rue d'Inkermann, 141, a porté plainte pour vol commis dans la nuit du 4 au 5 juillet courant, de quatre rouleaux de courroies valant environ 2.000 francs. Ces courroies appartenaient à son patron, actuellement en villégiature en Belgique. Une enquête est ouverte pour rechercher les voleurs qui se sont introduits dans les magasins en faisant sauter le cadenas d'une porte.

EXCES DE VITESSE

Procès-verbal a été dressé à la charge de M. Jean Rogez, conducteur d'auto, demeurant à Tourcoing, rue du Maréchal-Brune, pour excès de vitesse avec auto.

CIRCULEZ A DROITE

M. Henri Blicq, cocher, demeurant à Tourcoing, place Thiers, 4, a récolté un procès-verbal pour avoir circulé sans nécessité à gauche de la chaussée.

AU COMITE D'ALIMENTATION

Tous les jours, aux Halles, vente libre de fraises, beurre frais à 10 fr. 80, sardines 1.25 et 1 fr. 10, figues 1.10 la livre, confitures 2.50 et 1.40.

N. B. — Pour la vente du beurre, la carte de denrées sera exigée à la caisse.

Vin rouge, 1.85 le litre (vente libre) : vendredi 9 juillet, de 8 h. à 11 h., 11e jaunes et vertes ; de 2 h. à 4 h., 10e jaunes et vertes.

Pommes de terre nouvelles, longues, de 1er choix : vendredi 9 juillet, de 8 h. à 11 h., les cartes du 10e, jaunes et vertes, étant prises par les services ; de 2 h. à 4 h., 11e, jaunes et vertes.

BONS DE MONNAIE DE LA BANQUE D'EMISSION DE LILLE

Les bons de monnaie de 0,05, 0,10, 0,25, 0,50, 1 fr. et 2 fr. de la Banque d'Emission de Lille seront acceptés en paiement dans les bureaux de la Recette municipale, de l'Octroi et du Ravitaillement, jusqu'au 20 juillet courant inc..

CONCERTS PUBLICS

Par suite d'un empêchement, le concert public, au parc de Barbieux, que devait assurer la « Concordia-Harmonie », le dimanche 11 juillet, sera donné par la fanfare « La Paix ».

Par contre, le concert du 1er août sera donné par la « Concordia-Harmonie » aux lieu et place de la fanfare « La Paix ».

ETAT-CIVIL

Naissances. — Odette Tibergien, rue Lacroix, 39. — Blanche Mathis, rue du Parc. — Robert Demaille, rue Watt. — Hubert Quseckers, rue Drouot, 10. — Carmen Moreels, rue Delespaul prolongée, 44. — Léontine Lepers, rue de Denain, 18. — Pierre Houtteljer, rue de Meubeuge, 15. — André Arickx, rue Labruyère, 20. — Marie-Louise Hue, rue Courbet, 5.

Décès. — Jeanne Deumettre, un mois, rue de la Vigne, 119. — Fidéline Rassemeur, 64 ans, rue Franklin, 164. — Coralie François, 69 ans, rue des Anges, 102. — Léopold Ranson, 60 ans, rue de la Halle, 27.

TOURCOING

MANQUE DE COURTOISIE

Etant en état d'ivresse, M. Philibert Verdonck, 66 ans, maraîcher, demeurant à Wattrelos, rue de l'Union, 141 bis, a outragé les agents qui lui dressaient procès-verbal. Il a été arrêté et mis à la disposition de M. le commissaire.

LA MARAUDE

Pour maraudage de récoltes, contravention a été dressé contre le nommé Albert Deruyckère, 14 ans, bâcleur, demeurant à Mouscron, 15, rue du Couvent.

ETRANGERS, PRENEZ GARDE !...

Hier matin, la police et la gendarmerie ont fait un service spécial à la gare des Francs, à l'effet de contrôler si les voyageurs venant de l'étranger s'étaient conformés à la loi qui les régit. Un grand nombre d'entre eux, n'ayant pu produire leur carte d'identité, ont fait l'objet d'un procès-verbal.

VENTE DE VIN ROUGE

Au Conditionnement (place Sébastopol)

Le vendredi 9 juillet, 1 litre par personne, pour 1 fr. 90. — Secteur 1 : cartes grises, numéros pairs, de 8 h. à 9 h. ; numéros impairs, de 9 à 10 h. ; cartes roses, numéros pairs, de 10 h. à 11 h. ; numéros impairs, de 11 à 12 h. — Secteur 2 : cartes grises, numéros pairs, de 2 à 3 h. ; numéros impairs, de 3 à 4 h. ; cartes roses, numéros pairs, de 4 à 5 h. ; numéros impairs, de 5 à 6 h.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

CONCERT D'ETE. — Voici le programme du concert qui sera donné le dimanche 11 courant, à 17 heures, rue Verte, « au Vent de Bise », par la Musique municipale de Croix : 1. l'Indépendant, allegro (Weitge) ; 2. Werther, fantaisie (Massenet) ; 3. Fête militaire, mazurka pour piston ; solistes, M. Desjardin (Petit) ; 4. Ballet de Faust, arrangé par Meyeur (Gounod).

ETAT CIVIL. — Naissances : Raymond Ferrell, place de la République, 17. — Dubly Andrée, rue de l'Avenir, 62. — Lecomte Jean, rue de l'Amiral-Courbet.

Publications : Janssens Adolphe, broyeur de chaînes et Walle Germaine, visiteuse. — Pierre Dupont, tireur de cordes, et Adrienne Delgrange, soigneuse. — Buysschaert Jean-Baptiste, sans profession, et Caucheteux Irma, sans profession. — Farvacques Rémy, bonnetier, et Clément Albertine, ménagère. — Duquesnoy Romain, journalier, et Roussel Laure, prigneuse.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LA MADELEINE

AVIS AUX FORAINS. — Le Maire de La Madeleine informe les marchands forains qui désirent s'installer à la ducasse qui a lieu le 18 de ce mois, que, par suite de changement d'emplacement, les places leur seront données le lundi 12 courant, afin de leur permettre de monter leurs métiers pour le 14, jour de la Fête Nationale, s'ils le désirent.

SAINT-ANDRE

LE PORTEFEUILLE DU JOURNALIER. — M. Teble Robiteille, journalier, occupé à l'usine Expert-Bezançon, demeurant à Lille, 27, rue de Voltaire avait laissé son veston au vestiaire de cet établissement. Un malfaiteur que l'on recherche en profita pour lui dérober son portefeuille, contenant une somme de 200 fr.

LAMBERSART

UNE AFFAIRE LIQUIDEE. — M. le juge d'instruction Gobert, a rendu des non-lieu en faveur de Geneviève, Thérèse Debruyne et Marguerite Henriquez, qui étaient inculpées de recel dans une affaire de vol de couverts en argenterie, remontant à l'occupation.

En revanche le sieur Ernest Daurchez impliqué dans la même affaire comparaîtra le 17 juillet prochain devant le tribunal correctionnel.

LE MONUMENT DES MORTS POUR LA PATRIE. — La pose de la première pierre du monument aux morts pour la Patrie aura lieu le 14 juillet.

LOMME

CIMETIERES FERMES. — Par suite des dégradations et des vols qui se commettent dans les cimetières, le Maire informe la population qu'ils ne seront ouverts au public que les jeudis et dimanches.

Les enfants ne pourront y entrer qu'accompagnés de leurs parents.

KERMESSE DE CANTELEU. — A l'occasion de la kermesse de Canteleu du 11 juillet, le Maire informe les forains que les emplacements seront donnés gratuitement.

PAIEMENT DES SECOURS AUX REFUGIES ET DES SECOURS TEMPORAIRES. — Le maire informe les intéressés que le paiement de la 5e période aura lieu le samedi 10 juillet 1920, de 14 à 17 heures.

STATIONNEMENT INTERDIT. — Par arrêté du 7 juillet 1920, le maire interdit le stationnement sur le pont provisoire situé sur le territoire de la commune, le 14 juillet, de 16 à 18 heures, pour la traversée de Lille à la nage.

HELLEMMES

UN CONCERT. — L'Harmonie des Agents de la Compagnie du Nord, Ateliers d'Hellemmes-Lille, fera dimanche prochain 11 courant, après midi, une sortie en musique, et donnera un concert à quinze heures précises à la Barrière de Dezennes, coins des rues Victor Hugo et Camille Desmoulins.

Ci-après, le programme du Concert qui promet de donner satisfaction aux amateurs de bonne musique :

1. Jehan Mabuse, fantaisie, L. Blémant — 2. Sélection sur Mireille, opéra de Gounod, soliste M. F. Dubreusoy — 3. Adam et Eve, polka pour deux pistons solistes MM. J. Baloy et G. Hochard — 4. Marche moderne de Ad. Sehnick — 5. Berceuse de Jocelyn, de B. Godard, solistes Baloy, Hochard et Dubreucq — 6. Les Saltimbanques, fantaisie de L. Capoul — 7. Défilé du Capon, avec lambours et clairons, G. Baloy.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET PATENTES. — Le Maire donne avis que les rôles des Contributions indirectes et patentes revêtus des formalités prescrites par la loi ont été nouvellement entre les mains de M. Thielery, percepteur à Saint-Maurice, 34, rue St-Gabriel, et que chaque contribuable est tenu d'acquitter dans les délais prescrits les sommes pour lesquelles il y est porté.

LA FETE DU 14 JUILLET. — Le Maire informe ses administrés qu'à l'occasion de la Fête Nationale, les Cafés, Débits de boissons, Restaurants, Bals publics et Bals organisés par les Comités de quartiers, sont autorisés à rester ouverts le 10 et le 13 juillet jusqu'à 2 heures du matin ; le 14, toute la nuit.

Ajoutons que les Sociétés étrangères à la commune pourront participer aux jeux publics organisés à propos de la Fête Nationale.

REGLEMENTATION

UNE AUTO SE RETOURNE

Ces jours derniers, une auto passant rue du Burgault et conduite par M. Bostyn Georges, négociant à Templeuve, s'est, à la suite d'un brusque dérapage, retournée, emprisonnant son conducteur.

Des passants témoins de l'accident se portèrent aussitôt au secours de M. Bostyn, et parvinrent à le retirer sain et sauf.

ARMENTIERES

REUNION DES MUTILES. — La réunion mensuelle de l'A. G. M. G. de la section d'Armentières et environs aura lieu le dimanche 11 juillet, au Foyer Armentérois, à dix heures. Nous prions instamment tous les camarades d'y assister.

FRETIN

L'ETE DE LA SAINT-MARTIN. — Le belge Gauthier Jules vit maritalement avec une amie de 67 ans, Julia Willemot. Le ménage n'est pas toujours au diapason des amoureux, car Gauthier a rossé d'importance sa dulcinée, dont la gendarmerie a reçu la plainte.

IL A PLU DES COUPS. — Un employé de la gare a été violemment frappé par le sieur Charles Mullier, journalier. Plainte a été déposée contre ce dernier.

DUNKERQUE

LES MARCHANDS DES MARCHES

Environ quatre vingts marchands des marchés se sont réunis mercredi, café Baron, sous la présidence de M. Nollent.

L'assemblée a protesté contre les mesures vexatoires prises pour assurer le fonctionnement de l'impôt nouveau exigible à partir du 1er juillet. Cet impôt pourrait être facilement remplacé par une augmentation des patentes.

Le Syndicat des marchands des marchés présentera, au prochain Congrès de la Fédération des groupements commerciaux, qui aura lieu à Dunkerque, le 25 courant, un vœu tendant à ce qu'un Congrès des commerçants de France et d'Algérie soit tenu à Paris à une date à fixer.

FORCES INCONNUES
Avec la RAYONNANTE, expédiée à l'essai, vous pouvez supprimer une personne à votre volonté, même à distance. Demandez à M. STEFAN, 92, Bd. St-Marcel, Paris, son livre n° 112. GRATIS

Baccalauréat

Première partie. — Latin-Sciences. — Admissibles aux épreuves orales :

MM. Jean Allard, Bagio, Berry, Biernais, Bride, Chantraine, Charpentier, Chavanet, Clement, Mlle Bernard (Oral le mercredi 7, à 8 h.).

MM. Conia, Croharé, Delattre, Deltour, Destombes, Dupont, Dycke, Le Gentil, Gourbet, Hille, Manessier, Masurel, Mlle Dague (Oral le mercredi 7, à 14 heures).

MM. Michel, Motte, Muller, Pacquez, Paindavoine, Réal, Scalbert, Sockeel, Théry, Désnez, Degroote, Van Smevoorde, Mlle Mossé (Oral le jeudi 8, à 8 heures).

MM. Lechartier, Leplat, Lorthiois, Potencier, Sion, Tiberghien, Vandevelde, Vestrotter, Waeles, Wafelé, Blin, Carlier (Oral le jeudi 8, à 14 h.).

MM. Cornu, Daguisy, Delame-Lelièvre, Dievaque, Boutriaux, Lalisse, Richard, Toison, Vieux, Antoine, Derasse, Mlle Damaël (Oral le vendredi 9, à 8 heures).

MM. Gauchet, Jeny, Lagache, Michaux, Pierrot, Preux, Travasseo, Gayral, Lucasse, Nordmann, Ricque, Mlle Recq (Oral le vendredi 9, à 14 heures).

MM. Dinet, Finne, Delecourt, Devilleboix, Ducreux, Pasez, Porion, Paul Sailly, Vautier, Vuylsteke, Wacselynck, Arnaud (Oral le samedi 10, à 8 heures).

MM. Beaurain, Bégou, Bienaimé, Bosquet, Caron, Colin, Devaux, Dieulot, Doal, Franchet d'Espérey, Huré, Klein (Oral le samedi 10, à 14 heures).

MM. Krotoff, Legrand, Richard, Sailly, Simonot, Achard, Brichet, Lacassagne, Lenoir, Osdoit, Paravicini, Vasche, Green (Oral le lundi 12, à 8 heures).

Première partie. — Latin-Grec. — Admissibles aux épreuves orales :

MM. Becquart, Joseph Bonte, Bournoville, Charles de Clerck, Collette, Decoopman, Delahodde, Delcourt, Devos, Roudot, Torris, Claude-Louis Voituriez, Barbry, Mlle Derme.

MM. Buisine, Marcot Calonne, Cartel, Castaux, Catrice, Degruson, Dejager, Delepoulle, Desmarcleiter, Lepers, Maquet, Massez. (Oral le jeudi 8, à 8 heures).

MM. Moulin, Mulliez, Poucelle, Planckaert, François Preuvost, Thirier, Charles Vaillant, Vesbrugge, Waghenmeker, Watier, Bavière, Wibault, Berquet, Brouttier. (Oral le jeudi 8, à 14 heures).

MM. Capelle, Debeuf, Declercq, Denis, Depecker, Destombes, Fournier, Paul Hoffman, Mathé, Vancourt, Verheyde, Willier. (Oral le vendredi 9, à 8 heures).

MM. Pierre-Edouard Mahieu, Cuvillier, Dermont, Duquesne, Rose, Weil, Cardon, Bourgrand, Cordonnier, Derveine, Duhercourt, Leblanc, Maitrepierre, Descamps. (Oral le vendredi 9, à 14 heures).

MM. Rigault, Maroun, Piret, Anselme, Bouthors, Brandscourt, Carrayou, Cavillon, Dancoisne, Delbecq, Dequen, Desmarquet. (Oral le samedi 10, à 8 heures).

MM. Dessirier, Dufour, Féret, Galpo, Génin, Jeunet, Roger Mesoin, Riquier, André Saur, Michel-André Voituriez, Boutillier, Manquillet. (Oral le samedi 10, à 14 heures).

Première partie. — Latin-Langues. — Admissibles aux épreuves orales :

MM. Arthus, Béal, Bonvin, Breton, Simon, Buttieux, Mlle Caille, MM. Chombert, Cornier, Dehem, Delmotte, Douville de Franssu, Mlle Dromby (Oral le mercredi 7, à 14 heures).

M. Druart, Mlle Dubois, Mlle Champion, M. Duplin, Mlle Fauqueur, Mlle Férez, MM. Ghesquière, Gondry, Mlle Helbecque, Mlle Lebas, MM. Leblond, Lecornu, Lelgneux (Oral le jeudi 8, à 8 heures).

MM. Morel, Muller, Plouvier, Rôle, Becker, Boisselier, Mlle Bomper-Colette, M. Masse, Mlles Richaud, Six, Taillier, Vallée, Vandenbogaert. (Oral le jeudi 8, à 14 heures).

MM. Debisschop, Delobelle, Dossin, Durieux, Michel Flipo, Goucert, Lalouette, Montaigne, Mlles Delannoy, Delsrud, Liagre, Merlier, Nicolé. (Oral le vendredi 9, à 8 heures).

MM. Pollet, Vernier, Wibaux, Bahin, Paul Caille, Delaufre, Desmoulin, Dupont, Evrard, Pierre Gérard, Gosset, Regnault, Mlle Delerre. (Oral le vendredi 9, à 14 heures).

MM. Rousse, Taisne, Vieillard, Béchot, Carlier, Dépay, Derache, Despas, Doviliers, Gustave Gedriert, Mlles Thellier, Frégnac, Gobu. (Oral le samedi 10, à 8 heures).

MM. Lepasse, Lequesne, Marchand, Parmentier, Roth, Sepelier, Velzer, Vandome, Vercoloo, Cateau, Davron, Delahousse, Mlle Thome. (Oral le samedi 10, à 14 heures).

MM. Lestocquoy, Martibré, Robert Mauvezin, Mellin, Mermet, Pilatier, Tramecourt, Wacrat, Desjardin, Anizenberger, Bégon, Denaillon, Mlle Avot. (Oral le lundi 12, à 8 heures).

MM. Decroix, Dubois, Ducrocq, Fiobez, Meurice Lefebvre, Lenclos, Mel, Martine, Jean Ryckewaert, Pierre Ryckewaert, Souillez, Vérin, Wuilleman. (Oral le lundi 12, à 14 heures).

MM. Desormont, Bordages, Décaux, Hénocque, Herbet, Lecallion, Prébert, Roussel, Santes, Mlles Bertin, Philippo, Vermond. (Oral le mardi 13, à 8 heures).

MM. Lhomme, Martin, Picoletti, Dpaline, Gébu, Varé, Cartwell, Richard, Mlles Engwell, Goldmen, Nicholson. (Oral le mardi 13, à 14 h.).

SPORTS

A ARMENTIERES

COLOMBOPHILE

Par suite du mauvais temps, le concours de Chartres, du 11 juillet, n'aura pas lieu.

La commission de la « Renaissance Colombophile » informe les amateurs que les municipalités d'Armentières et d'Houplines organisent un lâcher de pigeons voyageurs à l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet. Des prix seront tirés au sort pour les amateurs ayant mis des pigeons.

La mise en paniers aura lieu le matin, de 8 heures à 9 heures, à l'Harmonie, pour Armentières. Lâcher, pendant le cortège, place Thiers.

Pour Houplines, la mise en paniers aura lieu de 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 chez M. Delattre Charles, estaminet du « Moulin-Rouge », rue Victor-Hugo. Le lâcher aura lieu place de la République, à 5 heures du soir.

LA VAGUE DE BAISSE

Grande Vente Réclame de Chaussures

Encouragée par l'IMMENSE SUCCES obtenu depuis son ouverture, la Maison CHAUSSURES DE DESONDT, 5, LA BOTTE PARISIENNE, 7, rue des Chats-Bossus, à LILLE, afin de faire profiter sa nombreuse clientèle, a décidé de mettre en vente POUR UNE QUINZAINE SEULEMENT, en plus de ses autres articles une série de CHAUSSURES, box noir pour hommes, dit Balmoral et Derby, au prix incroyable de 55 FRANCS LA PAIRE.

C'EST MOINS CHER QUE LA NATIONALE !

Nous rappelons que la BOTTE PARISIENNE vend directement du FABRICANT AU CONSOMMATEUR, et que tous ces prix, à QUALITE EGALE, sont de 25 % MOINS CHER QU'AILLEURS.

La Vie Ouvrière

SYNDICATS

Dans le Textile

AVIS IMPORTANT AUX SYNDIQUES

Depuis quelque temps, le secrétaire, recevant un certain nombre de lettres anonymes concernant des réclamations d'atelier et demandes diverses, la Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion du 8 courant, a décidé que le camarade secrétaire ne devait tenir aucun compte des lettres anonymes qu'il reçoit, et qu'il devait les jeter toutes au panier. Les personnes qui écrivent doivent avoir la franchise de signer leurs lettres ; que ce soit pour des réclamations concernant le travail ou autres, les noms des personnes qui nous envoient des communications ne sont jamais publiés ; ils restent aux archives du syndicat. Autant que possible, pour toutes les questions se rattachant au travail, prévenir le délégué d'atelier qui, lui, en avisera le secrétaire du syndicat. Pour les filatures, tissages, préparations, où il n'y aurait plus de délégués, que les ouvriers se réunissent entre eux pour en désigner de nouveaux, le concours du secrétaire étant à leur disposition.

Il est également rappelé aux familles des camarades syndiqués actuellement sous les drapeaux, que l'article 37 des nouveaux statuts, sou du Soldat, leur accorde un secours de solidarité de 5 francs tous les trois mois. Envoyer le nom et l'adresse du militaire au camarade secrétaire, qui enverra directement à l'intéressé.

Pour la commission, le secrét. : A. BAUCHE.

:: Convocations ::

AUJOURD'HUI

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Vendredi 9, à 6 heures, assemblée des membres du Bureau du Bâtiment au siège, rue de la Clef.

SAMEDI

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Commission exécutive du Bâtiment. — Samedi 10 juillet, à 6 h. 30, assemblée pour tous les secrétaires et trésoriers des corporations du Bâtiment au siège rue de la Clef, 32. Ordre du jour très important ; présence indispensable pour tous.

Cette convocation n'a pas trait aux secrétaires des sections en dehors de Lille.

DIMANCHE

SYNDICAT DES TRANSPORTS

Dimanche 11 juillet 1920, à 4 heures du soir, à l'Union de Lille, assemblée générale du Syndicat des Transports ; les non syndiqués y sont spécialement invités, ainsi que tous les charretiers, camionneurs, déménageurs et charbonniers.

Ordre du jour : 1. compte rendu des délégués de la réunion de la commission mixte ; 2. nomination de trois délégués : un déménageur, un charbonnier, un camionneur ; 3. contrat et barème.

Nous faisons un pressant appel près des camarades pour qu'ils viennent en très grand nombre à cette assemblée ; le camarade François Louis, secrétaire subdivisionnaire de la Manche, y sera présent. Le secrétaire, H. LOBERT.

A HOUPLINES

SYNDICAT TEXTILE

La réunion du Syndicat textile est fixée à dimanche prochain, 11 juillet, à 10 heures du matin, salle de la Mairie, et non à 4 heures du soir, comme il a été annoncé.

Le Secrétaire : POTTIER Clovis.

LUNDI

METALLURGIE

Section du Modelage. — Lundi 12 juillet, à 6 heures 30 du soir, petite salle de la Bourse du Travail, rue de Paris, 186 bis, Assemblée générale. Ordre du jour : Réponse patronale.

Le Secrétaire : Th. DEVERNAY.

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Section d'Ancoisne. — Lundi 12 juillet, à Ancoisne, une grande réunion aura lieu pour tous les camarades du Bâtiment et des Travaux publics au siège habituel. Vu l'ordre du j